



Île de Loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 – 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cery-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 janvier à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 5 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Anne FROMENTEIL, Rachid TEMAL, Alexandre PUEYO, Malika YEBDRI, Gilles LE CAM

Absents excusés : Edwina ETORE-MANIKA, France-Lise VALIER, Hervé FLORCZAK, Sylvie COUCHOT, Cécilia TOUNGSI-SIMO

DELIBERATION 2023- 009

Objet : Demande de subvention à la Région Île de France pour la sécurisation du centre balnéaire de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu le montant des travaux de l'opération de rénovation de la sécurisation du centre balnéaire de l'île de loisirs estimé à 70 000 euros TTC,

Considérant la nécessité de procéder à l'installation de barrières fixes de types lisse et de portillons autour du bassin principal du centre balnéaire,

Considérant la nécessité de poursuivre une politique de sécurisation des usagers,

Considérant que l'installation des barrières permettrait un meilleur contrôle des enfants laissés sans surveillance et des usagers en tenue de bain non réglementaire,

Le comité syndical,

Sur la proposition du Président Monsieur Thibault HUMBERT et le rapport présenté par Monsieur Benjamin CHKROUN,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Envoyé en préfecture le 16/01/2023

Reçu en préfecture le 16/01/2023

Publié le 16/01/2023

ID : 095-259500627-20230112-D2023_009-DE



APPROUVE le projet de clôture du bassin principal du centre balnéaire afin d'accroître l'efficacité de son dispositif général de sécurité de l'île de loisirs pour un montant de 70 000 € TTC,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions de la Région Ile de France pour un montant de 70 000 euros TTC

Le Président

Thibault HUMBERT

